

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 24 JUIN 2008

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 24 Juin 2008 à 19h00 en la salle polyvalente de Poix-de-Picardie, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme Avelange, Mme Boignet, M Damonneville P, M Formet, M Lefebvre, M Soumillon, Mme Van Dycke, M Hébert, M Chouquet, M Iriarte Arriola, M Quillent M., M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Stoter, Mme Genty, M Buchart, Mme Carpentier, M de Franssu, Mme Hénon, M Louart, Mme Chellé-Poiret, Mme Lamory, M Vandromme, M Desfosses, M Goethals, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, M Marié, M Dewaele, M Bosredon, M Doinel, M Demonchy, M Brussart, M Deneux, M Géraux, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Demarquet, M Saelens, Mme Leclercq, Mme Delaire, M Nédélec, M Trabouillet, M Coulon, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Berthe, M Favresse, M Desmarest, M Leroy, Mme Calippe, M Têtu, M Morain, M Hiesse, M Colin.

Délégués suppléants ayant pouvoir de son titulaire : M Delattre (suppléant de M Lesur), M Espargilière (suppléant de M Guérin), M Damonneville J (suppléant de Mme de Saint Germain), M Belguise (suppléant de Mme Cozette), M Duneufgermain (suppléant de M Lefevre), M Farcy (suppléant de M Despreaux), Mme Blarel (suppléante de M Blarel), M Watelain (suppléant de M Caudron).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir: M Mille (pouvoir à M Trabouillet).

Etaient absents ou excusés : M Dubos, M Célisse, M Lecomte, M Froidure, Mme Michaux, M Périmony, M Leclercq, M Quillent JC, M Leclere, M Snauwaert.

Secrétaire de séance : M Christophe Géraux

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur de la CCSOA
2. Règlement intérieur des marchés publics
3. Listes des marchés passés en 2007
4. Modification du tableau indicatif des emplois
5. Information au Conseil Communautaire
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

Alain Desfosses propose à l'Assemblée d'ajouter des points à l'ordre du jour de la séance :

- Modification du tableau indicatif des emplois :
 - Crèche : création d'un poste d'agent social
 - Siège : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h/semaine.
- Information au Conseil : Décision du tribunal administratif.

Le Président soumet l'ajout de ces points au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'ajout de ces points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

Le Président invite l'Assemblée à élire un secrétaire de séance ; Christophe Géraux propose sa candidature, que le Conseil Communautaire investit à l'unanimité.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 mai 2008.

Alain Desfosses, Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 mai dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Règlement intérieur de la CCSOA.

Alain Desfosses propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de règlement intérieur de la CCSOA. Ce règlement vise à définir les règles de fonctionnement interne du Conseil Communautaire.

Chaque délégué étant en possession d'un projet de règlement, le Président propose de ne donner lecture que des points essentiels du projet de règlement.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt demande s'il est possible d'envoyer une convocation aux suppléants des communes.

Alain Desfosses rappelle que, seuls les titulaires reçoivent une convocation et il leur appartient d'en informer leurs suppléants. Il ajoute que les ordres du jour sont affichés dans les mairies.

Alain Nédélec, commune de Poix-de-Picardie demande que l'information des conseils communautaires soit publiée sur le site internet de la CCSOA.

Jean Espargilière, commune de Bussy-les-Poix estime intéressant de publier l'information sur le site, mais encore faut-il que la commune puisse recevoir internet.

Denis Delattre, commune de Blangy-sous-Poix demande pour quelle raison les convocations ne sont pas envoyées aux suppléants, est-ce par souci d'économie ? et demande qu'il y ait une réflexion sur ce point.

Gilles Soumillon, commune d'Arguël, propose que les suppléants consultent l'adresse mail de leur mairie puisque celle-ci reçoit la date et l'ordre du jour des conseils communautaires.

Gérard Deneux, commune de Meigneux, ajoute qu'il y a un maire dans chaque commune et qu'il lui appartient de communiquer ces informations aux conseillers.

Michel Doinel, commune de Le-Quesne, demande pour quelle raison le nombre de question est limité à 2 par conseillers.

Le Président explique que le conseil est composé de 79 membres, ce que pourrait représenter près de 160 questions et ajoute qu'il ne s'agit que des questions qui ne concernent pas l'ordre du jour.

Alain Desfosses soumet au vote du Conseil le fait de maintenir l'envoi des convocations uniquement aux titulaires.

Le Conseil Communautaire par 59 voix pour et 6 voix contre (Messieurs Caux, de Franssu, Espargilière, Delattre, Soumillon, Goethals) décide de maintenir « l'article 2 » tel que rédigé dans le règlement.

Alain Desfosses poursuit la lecture du règlement et pour l'article 15 « Séances à huis clos », précise qu'il y a une erreur d'intitulé, il faut lire Article 5211-11 et non Article L.2121-18, il est écrit 3 membres au lieu de 5.

Le Président fait part d'une question écrite émanant de Marie-Christine COZETTE, déléguée titulaire de la commune d'Hornoy-le-Bourg qui voudrait savoir ce que deviennent les délégués suppléants lors de la tenue d'une séance à huis clos.

La réponse administrative est que si le titulaire est présent, le suppléant ne peut pas assister au huis clos. Par contre les représentants des communes associées avec voix consultative assistent au huis clos.

Alain Desfosses fait part d'une question écrite envoyée par Raymond Broszniowski, d'Orival, commune associée d'Hornoy-le-Bourg qui constate qu'aucun article spécifique concerne les délégués des communes associées et demande si des particularités s'appliquent compte tenu de leurs spécificités.

Alain Desfosses répond qu'effectivement aucun article n'est prévu, les représentants des communes associées disposent d'une voix consultative.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions concernant ce projet de règlement. En l'absence de questions, il soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois.

3 - Règlement intérieur des marchés publics.

Alain Desfosses propose à l'Assemblée de se prononcer sur le règlement intérieur des marchés publics de la CCSOA. Ce règlement vise à organiser les procédures de commandes publiques, et ce, particulièrement pour les marchés en procédure adaptée.

Il précise que le bureau a émis un favorable unanime au projet de règlement des marchés et procède à la lecture du projet de règlement.

Concernant l'article 6, Raymond Broszniowski, d'Orival, commune associée d'Hornoy-le-Bourg, demande s'il s'agit d'un audit interne ou externe.

Alain Desfosses précise que ce sont les services administratifs de la CCSOA qui réalisent l'audit.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions puis soumet ce point au vote.

A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement intérieur des marchés publics.

4 - Liste des marchés passés en 2007.

Alain Desfosses rappelle que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la CCSOA est tenue de procéder à la publication de la liste des marchés conclus l'année précédente avec le nom des attributaires. Il donne lecture de la liste des marchés passés en 2007.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation de la liste annuelle des marchés.

5 - Modification du tableau indicatif des emplois.

Alain Desfosses propose de créer un 4^{ème} poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le service entretien de communes. Cette création est due à la demande de nouvelles communes pour adhérer au service.

Alix Têtu, commune de Thieulloy-l'Abbaye demande s'il est possible de connaître le coût de revient à l'heure, toutes charges comprises.

Alain Desfosses répond que cela dépend de l'ancienneté de l'agent mais généralement les agents sont rémunérés à l'indice majoré 280.

Gérard Deneux, commune de Meigneux, bénéficiaire de ce service, complète en disant qu'il s'agit effectivement du prix horaire charges comprises.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt précise qu'il faut rajouter à ce coût des charges générales de la « Maison » Communauté de Communes, à savoir la somme de 300 euros répartie sur l'ensemble des communes bénéficiaires.

André-Jean Colin, commune de Warlus voudrait connaître le coût horaire exact, il lui est précisé entre 10 et 13 euros de l'heure à l'indice majoré 280.

Alain Desfosses propose aux communes intéressées de se rapprocher des communes déjà bénéficiaires de ce service.

Le Président propose également la création d'un poste d'agent social à temps complet à la crèche, il succède à un CAE qui arrive à son terme et la création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à 20 heures/semaine, il s'agit de la personne faisant le ménage dans les bureaux de la CCSOA.

Alain Desfosses soumet au vote de l'Assemblée la création de ces postes.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la création de ces postes.

Claudine Carpentier, commune de Caulières revient sur le coût horaire d'un adjoint technique pour l'entretien de communes, elle veut savoir si les congés payés sont également intégrés au coût horaire. Le Président lui précise que les congés sont bien compris.

6 - Information au Conseil.

Alain Desfosses informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres réunie en séance le 5 juin dernier, a attribué le marché programme voirie 2008 à la Société Eurovia pour un montant de 557 865,90 € HT.

Alain Desfosses fait part à l'Assemblée du jugement du Tribunal Administratif suite au recours de Raymond Broszniowski. Celui-ci est débouté de sa demande visant à l'annulation des élections des vice-présidents et des membres du bureau. Le Président donne lecture d'un extrait de la conclusion.

Raymond Broszniowski explique qu'il est toujours persuadé d'avoir raison, mais qu'il n'a pas souhaité aller en cour de cassation, car cela lui semble inutile et trop coûteux. Il ajoute qu'il reste cependant sur sa position.

7 - Fixation du lieu du prochain Conseil Communautaire.

Alain Desfosses rappelle qu'il convient de fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire de septembre. Cependant, il se peut qu'un Conseil se tienne au mois de juillet, si la CCSOA dispose de tous les éléments nécessaires concernant la prise de compétence « ramassage des ordures ménagères ».

Alix Têtu, Maire de Thieulloy-L'Abbaye, propose que le prochain Conseil Communautaire se réunisse en la salle des fêtes de Thieulloy-L'Abbaye.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire à Thieulloy-L'Abbaye.

8 - Questions diverses

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, demande ce qu'il en est du remplacement de Thierry Mériaux au service Voirie.

Alain Desfosses explique avoir reçu en entretien deux personnes à ce jour, l'une d'entre elle n'a pas souhaité donné suite et l'autre ne convenait pas au poste. Une troisième personne devrait être prochainement reçue.

Alain Desfosses informe l'Assemblée dès maintenant que l'inauguration des locaux de la Communauté de Communes aura lieu le 20 septembre prochain.

Le Président donne la parole à chaque vice-président pour effectuer un point sur l'avancement du travail de chaque commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h35.

Le secrétaire de séance,

Christophe Géraux

Le Président,

Alain DESFOSSÉS

